



**L'éditorial  
du  
Président  
Michel  
Dubuis**

La période du budget reste un moment important pour une communauté et son Conseil, moment de réflexion où l'on se projette dans le futur, mettant en évidence le besoin de la communauté et les ressources disponibles.

De nombreux facteurs sont à considérer afin de garantir un service public à la hauteur des attentes de la population et de permettre à l'autorité politique de disposer d'un cadre défini pour la mise en application de mesures adéquates.

Il s'agit avant tout d'une prévision pouvant subir quelques modifications, en cours de l'exercice.

Dans ce contexte, le budget 2016 de la Municipalité de Savièse affiche un léger excédent de revenus d'env. CHF 36'000.—et présente, par rapport au budget de l'exercice précédent, des charges d'exploitation en hausse d'env. 2,3 %, malgré un effort en matière de maîtrise des coûts.

Ces charges d'exploitation tiennent compte des mesures envisagées afin de développer un secteur tourisme au sein de notre administration et de répondre à des exigences liées au contingent de notre police municipale. Des recettes d'impôts stables, avec un léger accroissement des contribuables, nous permettent d'envisager ce prochain exercice avec sérénité.

Notre crèche-garderie affiche désormais un taux d'occupation de 100%, la fréquentation de l'UAPE et de la cantine scolaire est en forte progression, répondant ainsi à un besoin important.

Malgré l'évolution inéluctable de certaines charges, notre commune maintient sa politique en faveur de la famille et de la jeunesse. Ainsi, le conseil communal a décidé, pour la prochaine saison d'hiver, de renouveler son action des abonnements de ski à prix préférentiels pour la station d'Anzère.

Ce budget 2016 proposé est fortement influencé par le glissement de charges financières en direction de la commune; les délais fixés par le canton à servir tout ou en partie des subventions dues, font apparaître des mancos de liquidités importants, c'est le cas pour le centre scolaire Moréchon II.

Dans ce contexte, force est de constater également une augmentation des charges communales dans le domaine social, due simplement à l'application de bases légales cantonales et à une participation financière du canton en diminution. Ce qui se résume pour les communes à assumer des charges de mesures prises à un autre niveau.

A moyen terme, l'équilibre financier devra se trouver également dans l'autofinancement des coûts relatifs à l'eau potable et en optimisant nos autres recettes, telles que la vente d'énergie produite par le turbinage.

Les principaux investissements proposés dans ce budget s'orientent sur le développement de la zone de sports et de détente de Oure, l'aménagement du centre de St-Germain et divers travaux pour notre approvisionnement en eau potable. Quelques-uns de ces projets sont détaillés dans les pages suivantes.

Ces prochaines années, notre planification prévoit des investissements réguliers, privilégiant un développement par étape de nos projets. Ainsi, nous pourrions assurer un rôle de régulateur dans notre économie locale.

Je vous souhaite une lecture enrichissante et me réjouis de vous rencontrer lors de notre assemblée primaire du 14 décembre 2015.



2	Budget 2016 de la municipalité
6	Budget 2016 de la bourgeoisie
7	Situation des surfaces à bâtir à Savièse
8	Tunnel du Prabé : des travaux majeurs
10	Nouveau quartier de St-Germain
12	Brèves

## Budget 2016 de la Municipalité

Le compte administratif du budget 2016 de la municipalité de Savièse présente des charges financières d'env. 25.13 millions et des revenus financiers d'env. 29.54 millions. Une marge d'autofinancement d'env. 4.41 millions est ainsi dégagée et, après prise en compte des amortissements à hauteur de 4.37 millions, un léger excédent de revenu d'env. CHF 36'000 se dégage. Le principe de l'équilibre entre ressources et emplois est ainsi respecté. En regard des comptes 2014, les charges financières sont en augmentation d'env. 1% et les revenus financiers sont en diminution d'env. 5%.

La marge d'autofinancement dégagée ne permettra toutefois pas de financer l'ensemble des investissements prévus. Les liquidités communales pourront financer partiellement cette différence et un recours à l'emprunt à hauteur d'env. 1 million sera nécessaire pour équilibrer cette situation.

De manière globale le budget 2016 est équilibré et l'insuffisance de financement des investissements prévus n'aura qu'un faible impact sur le bilan communal.

Aperçu du compte administratif		Comptes 2014	Budget 2015	Budget 2016
<b>Compte de fonctionnement</b>				
<b>Résultat avant amortissements</b>				
Charges financières	- fr.	24'863'640.59	24'554'425.00	25'130'492.00
Revenus financiers	+ fr.	31'129'284.25	29'330'305.00	29'536'935.00
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= fr.	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= fr.	<b>6'265'643.66</b>	<b>4'775'880.00</b>	<b>4'406'443.00</b>
<b>Résultat après amortissements</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	6'265'643.66	4'775'880.00	4'406'443.00
Amortissements ordinaires	- fr.	4'509'520.91	4'821'050.00	4'370'000.00
Amortissements complémentaires	- fr.	458'090.00	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= fr.	-	<b>45'170.00</b>	-
<b>Excédent de revenus</b>	= fr.	<b>1'298'032.75</b>	-	<b>36'443.00</b>
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ fr.	8'848'757.16	7'158'050.00	7'585'000.00
Recettes	- fr.	3'220'267.25	1'816'000.00	922'000.00
<b>Investissements nets</b>	= fr.	<b>5'628'489.91</b>	<b>5'342'050.00</b>	<b>6'663'000.00</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= fr.	-	-	-
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	6'265'643.66	4'775'880.00	4'406'443.00
Investissements nets	- fr.	5'628'489.91	5'342'050.00	6'663'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= fr.	-	<b>566'170.00</b>	<b>2'256'557.00</b>
<b>Excédent de financement</b>	= fr.	<b>637'153.75</b>	-	-

## Compte de fonctionnement

Compte de fonctionnement selon les tâches	Comptes 2014		Budget 2015		Budget 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	2'377'947.42	157'374.35	2'405'095.00	128'200.00	2'655'450.00	137'670.00
1 Sécurité publique	2'255'059.48	1'356'249.10	1'563'390.00	552'940.00	1'512'400.00	487'600.00
2 Enseignement et formation	6'815'328.03	351'853.35	6'441'760.00	258'300.00	6'353'445.00	298'500.00
3 Culture, loisirs et culte	2'984'197.16	1'465'752.05	3'338'445.00	1'439'400.00	3'192'210.00	1'465'700.00
4 Santé	435'356.23	-	454'675.00	-	495'125.00	-
5 Prévoyance sociale	4'542'792.73	1'609'699.51	4'467'035.00	1'553'500.00	4'736'900.00	1'623'700.00
6 Trafic	3'934'202.02	987'374.40	4'184'590.00	704'500.00	4'067'460.00	720'500.00
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	4'025'047.62	2'855'701.10	4'126'680.00	2'983'400.00	4'090'582.00	2'958'700.00
8 Economie publique, yc services industriels	917'266.57	590'310.95	889'070.00	603'800.00	885'010.00	363'500.00
9 Finances et impôts	1'544'054.24	21'754'969.44	1'504'735.00	21'106'265.00	1'511'910.00	21'481'065.00
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>29'831'251.50</b>	<b>31'129'284.25</b>	<b>29'375'475.00</b>	<b>29'330'305.00</b>	<b>29'500'492.00</b>	<b>29'536'935.00</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		<b>45'170.00</b>		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>1'298'032.75</b>		-		<b>36'443.00</b>	

Le compte de fonctionnement selon les tâches présente la part de chaque dicastère à la constitution du budget. Au niveau des charges, les évolutions les plus sensibles se rapportent aux postes :

- « Culture, loisirs et culte » avec la prise en considération des dépenses liées à la réalisation de la zone sportive et de détente de Oure,
- « Prévoyance sociale » avec la prise en charge des coûts du

social qui nous sont principalement imputés par l'Etat du Valais. Il est à noter que les postes relatifs à l'eau potable ne sont pas encore autofinancés, tel que cela devrait être le cas du point de vue des normes légales en vigueur.

Par rapport au budget 2015 les charges progressent de 0,4 % et les revenus de 0,7 %.

Compte de fonctionnement selon les natures	Comptes 2014		Budget 2015		Budget 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	7'173'385.45		7'410'075.00		7'759'452.00	
31 Biens, services et marchandises	7'407'884.65		7'346'140.00		7'313'300.00	
32 Intérêts passifs	399'549.28		343'200.00		250'300.00	
33 Amortissements	5'250'795.29		5'029'050.00		4'653'000.00	
34 Parts à des contributions sans affectation	238'901.70		246'500.00		281'500.00	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	1'048'331.83		1'243'900.00		1'192'400.00	
36 Subventions accordées	6'995'274.05		6'721'000.00		6'891'100.00	
37 Subventions redistribuées	3'880.00		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	145'799.20		19'740.00		27'740.00	
39 Imputations internes	1'167'450.05		1'015'870.00		1'131'700.00	
40 Impôts		20'222'671.75		19'742'000.00		20'110'000.00
41 Patentes et concessions		546'885.73		538'700.00		538'700.00
42 Revenus des biens		610'291.92		545'315.00		540'515.00
43 Contributions		6'258'109.45		5'772'570.00		5'666'500.00
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		321'085.50		261'700.00		251'900.00
45 Restitutions de collectivités publiques		255'721.45		103'300.00		84'770.00
46 Subventions		1'082'146.25		1'037'650.00		1'021'650.00
47 Subventions à redistribuer		3'880.00		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		661'042.15		313'200.00		191'200.00
49 Imputations internes		1'167'450.05		1'015'870.00		1'131'700.00
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>29'831'251.50</b>	<b>31'129'284.25</b>	<b>29'375'475.00</b>	<b>29'330'305.00</b>	<b>29'500'492.00</b>	<b>29'536'935.00</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		<b>45'170.00</b>		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>1'298'032.75</b>		-		<b>36'443.00</b>	

Le compte de fonctionnement par nature permet d'appréhender le budget selon les grands postes constitués par les charges de personnels, des biens services et marchandises, des amortissements et des subventions accordées. Les charges de personnel sont en augmentation d'env. 4,7% afin de permettre au Conseil communal d'adapter les structures de l'administration à la taille

de la commune, en permettant la création de nouveaux postes dans le domaine de la police et du tourisme. Comme à l'habitude, les recettes fiscales ont été budgétisées selon le principe de la prudence en tenant compte d'une part de la situation économique et d'autre part de la croissance de la population sujette à l'impôt.

## Compte d'investissements

## Crédit d'engagement

AMENAGEMENT D'UNE ZONE SPORTIVE ET DE DETENTE A ST-GERMAIN AU LIEU-DIT <<OURE>>					
COUT DE REALISATION SELON BUDGET ESTIMATIF		7'000'000.00			
SUBVENTIONS CANTONALES ESTIMEES		375'000.00			
COUTS A CHARGE DE LA COMMUNE		6'625'000.00			
PLANIFICATION BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES	AUTO-FINANCEMENT	EMPRUNT	
2016	3'000'000.00	220'000.00	1'780'000.00	1'000'000.00	
2017	2'000'000.00	80'000.00	920'000.00	1'000'000.00	
2018	2'000'000.00	75'000.00	1'925'000.00	0.00	
	7'000'000.00	375'000.00	4'625'000.00	2'000'000.00	
COUTS INDUITS	2016	2017	2018	2019	2020
INTERETS (estimés à 2%)	20'000.00	30'000.00	40'000.00	40'000.00	40'000.00
AMORTISSEMENTS (10%)	278'000.00	442'200.00	590'500.00	531'400.00	478'000.00
ENTRETIEN, CHAUFFAGE, ELECTRICITE (2%)	20'000.00	30'000.00	40'000.00	40'000.00	40'000.00
FRAIS DE PERSONNEL (= à la situation actuelle)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>CHARGES ANNUELLES TOTALES</b>	<b>298'000.00</b>	<b>472'200.00</b>	<b>630'500.00</b>	<b>571'400.00</b>	<b>518'000.00</b>

La réalisation à Oure d'une zone sportive et de détente qui prévoit le déplacement et le remplacement du terrain de football sis sous l'église par un terrain synthétique, la réalisation d'un second terrain de football pour les juniors, la construction de garages et dépôts

pour le service de l'entretien des bâtiments, l'aménagement d'un parking et l'aménagement de diverses infrastructures dans la zone détente et loisirs fera l'objet d'une demande de crédit d'engagement à valider par l'assemblée primaire.

Compte des investissements selon les tâches	Comptes 2014		Budget 2015		Budget 2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	292'453.20	2'589'002.00	400'000.00	-	-	-
1 Sécurité publique	959'874.65	-	70'000.00	-	15'000.00	-
2 Enseignement et formation	4'962'651.47	-15'430.00	35'000.00	1'000'000.00	60'000.00	-
3 Culture, loisirs et culte	563'078.25	170'017.00	2'636'000.00	226'000.00	3'410'000.00	250'000.00
4 Santé	-	-	-	-	5'000.00	-
5 Prévoyance sociale	36'912.50	-	60'000.00	-	30'000.00	-
6 Trafic	469'824.25	-	842'000.00	-	990'000.00	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	1'276'448.76	432'778.25	2'305'050.00	560'000.00	2'015'000.00	532'000.00
8 Economie publique, yc services industriels	70'495.93	25'000.00	200'000.00	30'000.00	240'000.00	140'000.00
9 Finances et impôts	217'018.15	18'900.00	610'000.00	-	820'000.00	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>8'848'757.16</b>	<b>3'220'267.25</b>	<b>7'158'050.00</b>	<b>1'816'000.00</b>	<b>7'585'000.00</b>	<b>922'000.00</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>5'628'489.91</b>		<b>5'342'050.00</b>		<b>6'663'000.00</b>
<b>Excédent de recettes</b>						

Les investissements nets prévus en 2016 relèvent principalement de la création de la zone sportive et de détente tel que mentionné ci-avant, des dépenses liées à notre réseau routier, des travaux nécessaires pour garantir l'approvisionnement en eau potable ainsi que des

coûts liés à l'acquisition de terrains et aux travaux d'étude pour le développement urbain de notre commune. Il est à relever que l'Etat du Valais nous a confirmé que la subvention à verser pour la construction du centre Moréchon II ne pourra pas intervenir avant 2018.

## Plan financier

Plan financier						
Résultat	Comptes	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Prévisions compte de fonctionnement						
Total des charges financières	24'863'641	24'554'425	25'130'492	25'566'200	25'979'400	26'467'900
Total des revenus financiers	31'129'284	29'330'305	29'536'935	30'029'000	30'359'000	31'050'000
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>6'265'644</b>	<b>4'775'880</b>	<b>4'406'443</b>	<b>4'462'800</b>	<b>4'379'600</b>	<b>4'582'100</b>
Amortissements ordinaires	4'509'521	4'821'050	4'370'000	4'157'000	4'344'000	4'601'000
Amortissements complémentaires	458'090	-	-	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	-	-	-	-	-	-
<b>Excédent revenus (+) charges (-)</b>	<b>1'298'033</b>	<b>-45'170</b>	<b>36'443</b>	<b>305'800</b>	<b>35'600</b>	<b>-18'900</b>
Prévision du compte des investissements						
Total des dépenses	8'848'757	7'158'050	7'585'000	7'315'000	7'945'000	7'475'000
Total des recettes	3'220'267	1'816'000	922'000	1'785'000	2'007'000	685'000
<b>Investissements nets</b>	<b>5'628'490</b>	<b>5'342'050</b>	<b>6'663'000</b>	<b>5'530'000</b>	<b>5'938'000</b>	<b>6'790'000</b>
Financement des investissements						
Report des investissements nets	5'628'490	5'342'050	6'663'000	5'530'000	5'938'000	6'790'000
Marge d'autofinancement	6'265'644	4'775'880	4'406'443	4'462'800	4'379'600	4'582'100
<b>Excédent (+) découvert (-) de financement</b>	<b>637'154</b>	<b>-566'170</b>	<b>-2'256'557</b>	<b>-1'067'200</b>	<b>-1'558'400</b>	<b>-2'207'900</b>
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	1'298'033	-45'170	36'443	305'800	35'600	-18'900
<b>Fortune nette</b>	<b>26'685'298</b>	<b>26'640'128</b>	<b>26'676'571</b>	<b>26'982'371</b>	<b>27'017'971</b>	<b>26'999'071</b>
<b>Découvert au bilan</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Le plan financier ci-dessus nous fournit une vision selon un rythme quadriennal du fonctionnement de notre municipalité. Selon les prévisions actuelles, à l'horizon 2019 le principe d'équilibre financier sera annuellement respecté. Il est ainsi prévu qu'une marge d'autofinancement annuelle d'env. 4,5 millions pourra

être obtenue. Cette marge permettra de couvrir partiellement les investissements nets programmés, le solde devant être couvert par des emprunts. Ces projections sont toutefois à considérer avec prudence au vu de l'incertitude macroéconomique déterminant l'évolution des rentrées fiscales.



# Bourgeoisie

Aperçu du compte administratif			Comptes 2014	Budget 2015	Budget 2016
<b>Compte de fonctionnement</b>					
Résultat avant amortissements comptables					
Charges financières	-	fr.	166'086.76	91'320.00	77'610.00
Revenus financiers	+	fr.	354'788.99	103'320.00	105'700.00
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	=	fr.	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	=	fr.	<b>188'702.23</b>	<b>12'000.00</b>	<b>28'090.00</b>
Résultat après amortissements comptables					
Marge d'autofinancement (négative)	-	fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+	fr.	188'702.23	12'000.00	28'090.00
Amortissements ordinaires	-	fr.	110'446.75	90'000.00	82'000.00
Amortissements complémentaires	-	fr.	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	-	fr.	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	=	fr.	-	<b>78'000.00</b>	<b>53'910.00</b>
<b>Excédent de revenus</b>	=	fr.	<b>78'255.48</b>	-	-
<b>Compte des investissements</b>					
Dépenses	+	fr.	126'446.75	50'000.00	50'000.00
Recettes	-	fr.	-	-	-
<b>Investissements nets</b>	=	fr.	<b>126'446.75</b>	<b>50'000.00</b>	<b>50'000.00</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	=	fr.	-	-	-
<b>Financement</b>					
Marge d'autofinancement (négative)	-	fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+	fr.	188'702.23	12'000.00	28'090.00
Investissements nets	-	fr.	126'446.75	50'000.00	50'000.00
Investissements nets (négatifs)	+	fr.	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	=	fr.	-	<b>38'000.00</b>	<b>21'910.00</b>
<b>Excédent de financement</b>	=	fr.	<b>62'255.48</b>	-	-

Le budget 2016 de la Bourgeoisie prévoit une marge d'autofinancement de CHF 28'090.-, ce qui après prise en compte des charges d'amortissement ordinaires dégagera un excédent de charges de CHF 53'910.-. Les investissements prévus de CHF 50'000.- se rappor-

tent aux divers travaux à réaliser pour la gestion des alpages.

L'insuffisance de financement sera prise en compte par un apport communal sur le compte courant entre les deux entités.

Lindaphoto



# Situation des surfaces à bâtir à Savièse

**Au mois de juin dernier, le service du développement territorial (SDT) du Canton du Valais a communiqué une première estimation de la situation des surfaces à bâtir de la Commune de Savièse en relation avec l'application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT).**

Cette estimation a été réalisée en se basant sur plusieurs paramètres importants comme la population actuelle, l'accroissement de la population estimé pour les 15 prochaines années, ainsi que le nombre de m<sup>2</sup> médian par habitant (densité médiane) pour les communes de même typologie que celle de Savièse (communes périurbaines). Cette densité médiane est une valeur de référence vers laquelle les zones à bâtir de notre commune devraient tendre dans les quinze prochaines années.

En fonction des résultats de cette estimation, trois scénarios possibles ont été déterminés par le SDT, chacun débouchant sur des mesures de planification à mettre en place par les communes dans l'optique d'une gestion cohérente de leurs zones à bâtir. Ces scénarios sont les suivants :

**1. Scénario 1 :** Les surfaces à bâtir disponibles pour la construction sont inférieures aux besoins des 15 prochaines années. Il est né-

cessaire dans ce cas d'envisager une extension des zones à bâtir, mais en tenant compte de la situation des communes environnantes (planification intercommunale).

**2. Scénario 2 :** Les surfaces à bâtir disponibles pour la construction sont supérieures aux besoins des quinze prochaines années, mais ne dépassent pas les besoins des 30 prochaines années. Dans ce cas, des mesures de planifications sont nécessaires notamment pour les surfaces nécessaires au-delà des besoins pour les quinze prochaines années. Ces mesures peuvent être la mise en attente et le report d'équipement de certains secteurs.

**3. Scénario 3 :** Les surfaces à bâtir disponibles pour la construction sont supérieures aux besoins des 30 prochaines années : il faut dans ce cas dézoner les surfaces qui dépassent les besoins des 30 prochaines années et planifier comme pour le scénario 2 concernant le reste.

**Le cas de figure qui s'applique pour la Commune de Savièse, est le scénario 2**

Cela signifie, et c'est une bonne nouvelle, qu'aucun dézonage n'est nécessaire. Il faudra cependant bien planifier l'utilisation des zones à bâtir restantes en mettant certains secteurs en attente, comme par exemple des secteurs sans accès ou non équipés. Ceux-ci pourraient ensuite être débloqués et équipés une fois que le besoin en surface à bâtir est avéré. La mise en place de structures d'équipement adéquates dans ces quartiers favorisera par ailleurs leur développement cohérent et mettra en valeur les terrains des propriétaires concernés.

Pour l'heure, les chiffres estimatifs reçus par la commune ne sont que provisoires et font l'objet de discussions avec le service du développement territorial. Certains arguments en notre faveur nous permettront certainement de revoir à la hausse les besoins en surface à bâtir pour les quinze prochaines années, et de permettre ainsi de réduire au strict minimum les surfaces à mettre en attente. La première préoccupation du Conseil Communal est de limiter le plus possible les désagréments à ses citoyens, et c'est dans cet esprit qu'il défend les intérêts de notre commune et de son plan de zone auprès du STD.



## Tunnel du Prabé: des travaux majeu



Louis Dasselborne

## Accumulation dédiée à l'eau potable au lieu-dit les « Grandes Gouilles » - Intervention 2015

Des travaux utiles à la création d'une accumulation dédiée à l'eau potable ont été réalisés durant l'année 2013, en créant une digue d'étanchéité contre le rocher en place situé à l'aval de la Gouille inférieure. Ces

travaux se sont terminés en octobre 2013, en période de basses eaux.

Le remplissage de l'accumulation s'est essentiellement réalisé à la fonte des neiges de juillet à fin août 2014. Durant l'hiver

2014-2015, la retenue a montré des signes de non étanchéité.

Par conséquent, après consultation du bureau auteur du projet et suite à ses conseils, la commune a fait réaliser des travaux d'étanchéité complémentaire sur une partie de la rive droite du lac. Des défauts du système de télégestion ont aussi été corrigés lors de cette intervention.

Les travaux 2015 réalisés de la mi-juillet à la fin octobre ont consistés notamment, en la pose d'environ 8'000 m<sup>2</sup> de bâche imprégnées d'argile. Ces dernières ont été revêtues de matériaux de protection fins, prélevés sur site.

La plupart des transports aériens ont été réalisés avec l'appui d'hélicoptères de l'armée, tant pour l'installation que pour la désinstallation de chantier.

La création de cette accumulation permettra à la population saviésanne de bénéficier d'une réserve d'eau potable d'environ 170'000 m<sup>3</sup> durant les périodes où les apports gravitaires naturels sont plus faibles, comme durant certains hivers rigoureux ou lors de longue période de canicule.





De 2000 à 2002, en parallèle à l'excavation du fond du tunnel existant, une conduite en résine de polyester a été mise en place et enrobée de béton. Cette solution a été préférée à une conduite en fonte, essentiellement pour des raisons de coût et de facilité de maintenance.

Dès les premières années d'utilisation, la conduite s'est avérée rapidement problématique. En effet, plusieurs ruptures se sont produites nécessitant un arrêt du turbinage à la Zour et des interventions de réparation difficiles à l'intérieur du tunnel.

En 2009, la Commune a demandé une expertise judiciaire qui a mis en évidence des malfaçons et défauts à divers niveaux. Les responsabilités n'ont pas pu être clairement démontrées car celles-ci impliqueraient l'ensemble des intervenants ainsi que la Commune.

Cette procédure a pris fin en 2013 et a abouti au fait que les prétentions de la Commune étaient prescrites.

En clair, la Commune supportera seule les coûts de réparation voire le remplacement de la conduite traversant le tunnel du Prabé.

Après une rupture récente (octobre 2015), le Conseil communal a demandé une étude sur les différentes solutions existantes.

### Aujourd'hui, deux méthodes peuvent être envisagées :

- Une qui consisterait en une sorte de chemisage de l'intérieur de la conduite. Une technologie très bien maîtrisée actuellement et dont les coûts sont limités par rapport à d'autres variantes de réparation.
- L'autre, plus standard, reviendrait à

mettre en place une nouvelle conduite en fonte sur le radier actuel.

Cette solution nécessiterait vraisemblablement une nouvelle intervention sur la section de la galerie et se chiffrerait à plusieurs millions de plus que la variante dite de chemisage.

Dans l'approche financière du choix, nous devons considérer que notre turbine de la Zour produit annuellement environ 2 MWh de kWh vendu à 15 ct/kWh, soit un montant d'env. CHF 300'000.--.

Cette rétribution fédérale au prix coûtant est valable jusqu'en 2035. Au-delà, le tarif sera celui du jour, c'est-à-dire de 4 à 6 cts/kWh.

D'ici à la fin de cette année, le Conseil sera appelé à prendre sa décision sur ces alternatives, considérant les éléments techniques, financiers et les retombées du turbinage de la Zour.

## Modification partielle du PAZ et du RCCZ - Changements

L'assemblée primaire, lors de sa séance de décembre 2013 a approuvé une modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal de constructions et de zones (RCCZ) dans le but de créer un secteur nommé « zone mixte publique et commerciale » au centre du village de St-Germain.

Afin d'obtenir les meilleures solutions d'aménagement en intégrant les besoins actuels et futurs de la population saviésanne, la commune a organisé en 2014 un concours d'architecture traitant notamment la zone modifiée. En parallèle les documents liés à la modification précitée du PAZ et du RCCZ ont été transmis pour préavis auprès des services compétents de l'Etat du Valais.

Durant le premier semestre de l'année en cours le projet intitulé « Merci Ernest » a été choisi comme lauréat du concours d'architecture; l'Etat du Valais nous a fait parvenir ses remarques sur le contenu des documents de modification susnommés.

La commune a par conséquent fait adapter le dossier de modification du PAZ et du RCCZ approuvé en 2013.

Les changements de contenus sont liés aux considérants du Canton du Valais ainsi que les spécificités du projet lauréat du concours d'architecture, notamment :

Les changements consistent en la création des nouveaux secteurs C et D compris à l'intérieur des zones A et B. La hauteur de bâtiment est restée inchangée pour le secteur A. Elle a été augmentée de 1 m dans le secteur B.

L'indice d'utilisation du sol est passé de 60 % à 86 %, de manière à permettre une utilisation plus rationnelle du sol, en adéquation avec les besoins du projet.

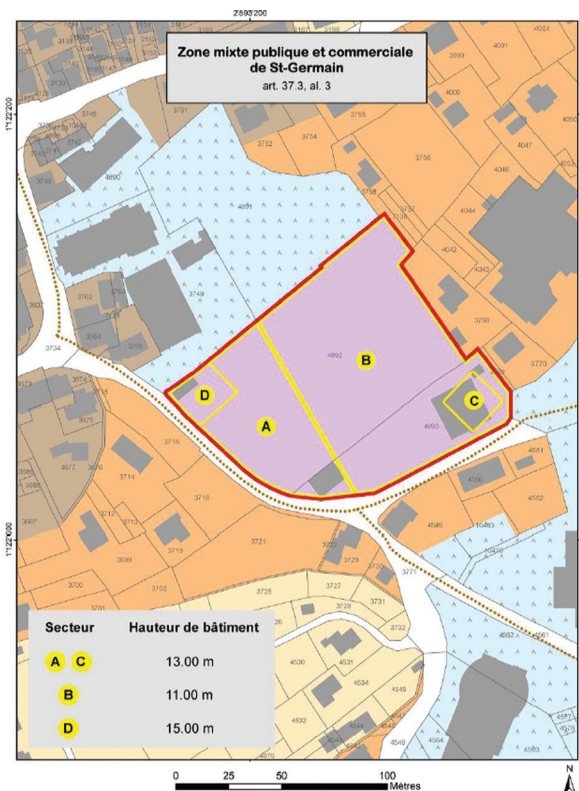
Les appartements de location prévus dans la zone auront un loyer modéré et resteront propriété de la société qui les exploite.

A ce titre la commune a créé durant l'année en cours la fondation « St-Germain ». Cette fondation à but non spéculatif, développera le projet et réalisera les travaux en tant que Maître d'Ouvrage. Dès les

travaux terminés, elle aura notamment la mission d'exploiter les appartements protégés en tant que société.

Ces changements ont été mis à l'enquête publique durant le mois d'octobre passé et seront proposés pour approbation durant l'assemblée primaire du 14 décembre.

Schéma directeur



## Nouveau quartier de St-Germain

**En automne 2014, la Municipalité de Savièse a lancé un concours d'architecture, pour constituer le nouveau centre du village de St-Germain. Ce site mis à disposition est situé à l'endroit stratégique entre le noyau historique au nord et la zone d'équipements culturels, scolaires et sportifs au sud. Le stade de football sera déplacé dans la bande sportive à l'est du village, secteur de Oure, permettant ainsi de relier les deux pôles existants de St-Germain par un nouveau centre villageois.**

Le programme du concours demandait une grande diversité de fonctions, ce qui permettait aux architectes de concevoir un véritable cœur de village : un secteur santé comprenant des cabinets médicaux, une pharmacie, des locaux de physiothérapie, un dentiste et diverses surfaces paramédicales, un supermarché, des surfaces de bureau, de commerce et de restauration, un hôtel, des logements non spéculatifs, un office de tourisme, une salle de séminaires ainsi qu'un parking souterrain d'env. 250 places.

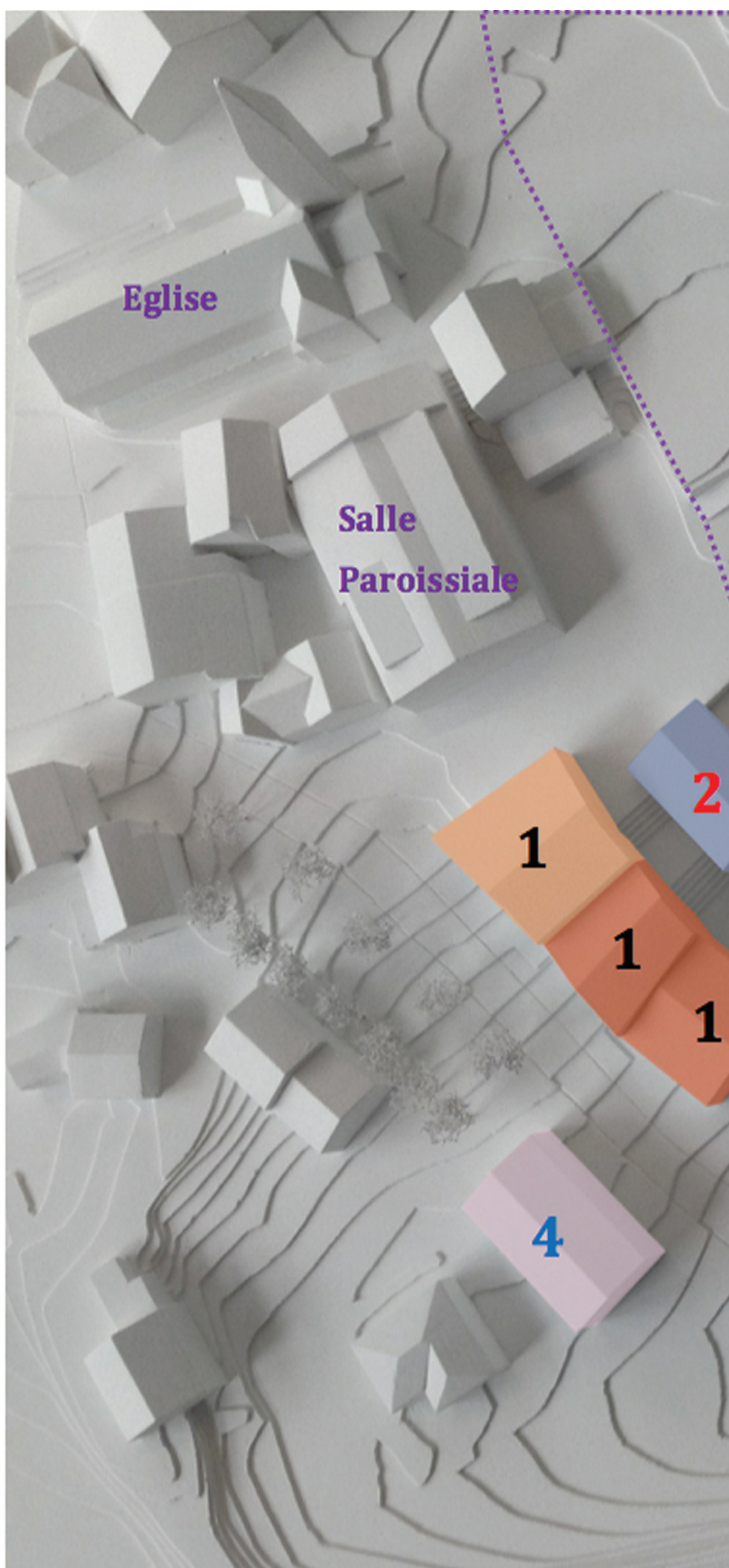
Le projet lauréat « Merci Ernest » du bureau GayMenzel à Monthey conserve l'échelle humaine du village et se développe autour d'une nouvelle place centrale. Cette place sera aménagée d'un revêtement minéral, avec une arborisation et une fontaine

### Le projet se mettra en place en quatre phases

- Dans un premier temps l'ensemble de la partie ouest du périmètre sera construit avec un pôle santé comprenant également quelques logements protégés, un supermarché, des surfaces de bureaux et de commerces, ainsi qu'une boulangerie. Un parking souterrain sera également réalisé dans cette 1ère phase.
- En deuxième phase suivront les parties centrale et l'est, avec un restaurant, une salle de séminaires, le bureau de l'office du tourisme, ainsi que divers locaux publics.
- La troisième phase sera constituée de logements non spéculatifs. Un aménagement convivial et arborisé de la rue du Stade complètera le nouveau centre de St-Germain.
- La quatrième phase est constituée par la construction d'un édifice public.

Le Conseil communal a décidé de la création d'une fondation pour la construction des aménagements et leur développement.

La commune mettra à disposition les terrains sous de forme de DDP. Ce partenariat privé-public maintiendra une certaine part décisionnelle à la Municipalité, celle-ci sera représentée dans la nouvelle Fondation par trois membres.



## Phases de réalisation

- **Phase 1** – le pôle santé, un supermarché, une boulangerie, un parking et des surfaces de bureaux et de commerces
- **Phase 2** – un restaurant, une salle de séminaire, l'office du tourisme et divers locaux publics
- **Phase 3** – des logements non spéculatifs
- **Phase 4** – un hôtel



# Brèves

## **ADMINISTRATION COMMUNALE NOUVEAUX HORAIRES DES GUICHETS**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, en plus des horaires matinaux, les guichets de l'administration communale seront aussi ouverts le mercredi après-midi de 14 h à 18 h.



## **DAVID LUYET NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL**

Suite aux dernières élections, Jean-Luc Addor renonce à ses fonctions au Conseil communal ainsi qu'au Grand Conseil pour se consacrer à sa nouvelle carrière politique au Conseil national.

Ainsi depuis le 1<sup>er</sup> décembre, c'est David Luyet qui reprendra les activités communales de Jean-Luc Addor qui est aujourd'hui en charge des commissions «Energie et environnement» et «Droit de cité et d'intégration» de la commune. Nous lui souhaitons la cordiale bienvenue et plein succès dans son nouveau rôle de conseiller communal.

## **ZONES 30 KM/H**

Le deux premières zones 30 km/h de Diolly – Golettes et de Râches – Pradzéré sont officiellement en service depuis le début du mois de novembre, répondant ainsi à une certaine attente de la population de Savièse pour la gestion du trafic routier dans les quartiers résidentiels. En 2016 suivront deux autres zones 30 km/h de priorité 1 selon le plan directeur à savoir les zones de Chervignine et des Colantzes.

## **THÉÂTRE LE BALADIN**

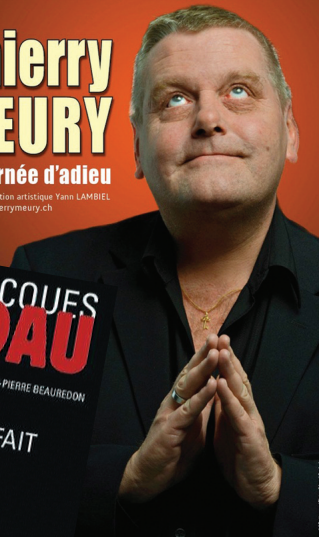
À l'aube des fêtes de fin d'année, faites-vous plaisir et détendez-vous avec les deux prochaines pièces proposées au Théâtre du Baladin.

« Qu'est ce qu'on fait pour Noël ? », une pièce de et avec Jean Rocca, les 9, 10 et 11 décembre et le dernier spectacle humoristique de Thierry Meury le mardi soir 15 décembre. Plus d'infos sur [www.lebaladin.ch](http://www.lebaladin.ch).



**Thierry MEURY**

Tournée d'adieu  
Collaboration artistique Yann LAMBIEL  
[www.thierrymeury.ch](http://www.thierrymeury.ch)

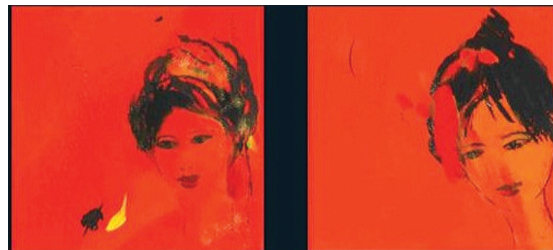


## **MAISON DE LA CULTURE NOUVELLE EXPOSITION**

Madame François Carruzzo expose du jeudi au dimanche de 14 h à 18 h jusqu'au 31 janvier.

L'exposition sera fermée les 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier.

- Visite de l'exposition en compagnie de l'artiste Françoise Carruzzo le 23 janvier 2016, de 17 h à 18 h. Entrée libre.
- Visite de l'exposition de Françoise Carruzzo avec commentaires en patois, organisée en partenariat avec la Fondation Bretz-Héritier, le 10 janvier 2016, de 17 h à 18 h. Entrée libre.



## **EXPOSITION PERMANENTE DE LA MAISON DE COMMUNE**

L'exposition permanente sur les peintres de Savièse de la Maison de commune propose de nouveaux horaires. Retrouvez ces œuvres du jeudi au dimanche de 14 h à 18 h. L'exposition sera fermée les 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier.

Laurent Pauvy - Gabarit



Les peintres de «L'École de Savièse»  
Collection communale

«L'École de Savièse» désigne le premier des ateliers de peinture de la commune, créée en 1962 et 1963, par deux peintres locaux passionnés de leur métier et originaires de la région de la vallée de la Saône, mais qui s'inscrivent dans une tradition locale et régionale. Un atelier pour deux, mais à partir d'un moment d'union et de collaboration, un atelier traditionnel et vivant.

La commune de Savièse, désignée par son nom, est une commune qui a toujours été un lieu de vie et de culture. C'est pourquoi, dès 1962, elle a été le théâtre de la création de l'École de Savièse, un atelier pour deux, mais à partir d'un moment d'union et de collaboration, un atelier traditionnel et vivant.

La commune de Savièse, désignée par son nom, est une commune qui a toujours été un lieu de vie et de culture. C'est pourquoi, dès 1962, elle a été le théâtre de la création de l'École de Savièse, un atelier pour deux, mais à partir d'un moment d'union et de collaboration, un atelier traditionnel et vivant.